



## **COMMUNIQUE**

### **Ouest Logistique et le Cluster West dénoncent le revirement de l'administration sur le 44 tonnes !**

**Alors qu'une autorisation prochaine du 44 tonnes a été annoncée par le Président de la République afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, l'administration prépare un décret allant en sens inverse !**

Dans une interview accordée au magazine « La France Agricole », le 30 avril dernier, le Président de la République a annoncé l'autorisation prochaine d'utiliser des véhicules à 44 tonnes pour le transport de produits agricoles et agro-alimentaires (contre 40 tonnes actuellement) et a chargé le Ministère de l'Agriculture de mettre en œuvre ses engagements vis-à-vis du monde agricole.

Cependant, au cours d'une réunion de travail le 14 juin, la profession a appris que le Ministère des Transports préparait un décret qui ne permette l'usage du 44 tonnes agricole que pour les camions de 6 essieux à partir de 2012 pour les nouveaux matériels et, à partir de 2019, pour tous les véhicules.

Ce décret serait la preuve, une fois de plus, qu'on peut rendre inapplicable un engagement de l'Etat, l'essentiel des camions circulant sur nos routes comprenant 5 essieux.

Ouest Logistique, rassemblant plus d'une centaine de logisticiens, chargeurs et transporteurs et le Cluster West regroupant 170 personnes morales de la chaîne agroalimentaire du Grand Ouest, tiennent à dénoncer fortement ce revirement de l'administration.

Au-delà des gains de productivité générés par camion de 44 tonnes, estimés entre 9 et 11 % pour un 5 essieux par le comité National Routier contre 5% pour un 6 essieux, cette position du Ministère des Transports illustre son incapacité à développer une vision économique du Transport routier et à tenir compte du contexte européen où des pays autorisent la charge utile à 50 voire 60 tonnes.

**Quelle légitimité a-t-on à vanter les mérites d'une Europe unie et forte quand on persévère à pénaliser de la sorte les entreprises françaises ?**

Nous tenons à rappeler que dans le contexte du Grenelle de l'environnement, le 44 tonnes permet, à quantité transportée égale, d'augmenter la charge utile de 15%, de réduire le nombre de trajets (économie d'1 trajet sur 6), de diminuer la consommation du carburant et l'émission de CO2, et ce, malgré les 4 tonnes de charges supplémentaires.

Si l'administration perséverait dans cette voie, les conséquences pour l'industrie agro-alimentaire, premier secteur économique du Grand Ouest, seraient dramatiques et engendreraient une perte estimée de compétitivité de 100 millions d'euros par an.

Ouest Logistique et le Cluster West vont, dans les jours qui viennent, saisir l'ensemble des parlementaires du Grand Ouest afin que les engagements de l'Etat soient respectés avec le seul souci de préserver la compétitivité des entreprises dans le contexte européen, de participer à l'effort nécessaire en matière d'environnement et de maintenir les industries agroalimentaires dans l'ouest.

**Bruno Hug de Larauze**  
**Président de Ouest Logistique**

**Jean-Yves Delaune**  
**Directeur Général Délégué de Cluster West**

#### **Contact presse**

Marc Bouchery  
Délégué de Ouest Logistique  
[m.bouchery@paysdelaloire.cci.fr](mailto:m.bouchery@paysdelaloire.cci.fr)  
06 23 16 96 87

Andy Chauveau  
SAS West  
[achauveau@cluster-west.fr](mailto:achauveau@cluster-west.fr)  
02 40 73 08 86